

Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Novembre 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

2021-004
NOR : CESL1100004X
mercredi 24 novembre 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026 – Séance du 24 novembre 2021

LE CESE POURSUIT SON ENGAGEMENT
EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES
ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

Résolution du Conseil économique, social
et environnemental présentée par le Bureau

sur proposition de la **délégation aux droits des femmes et à l'égalité**

rapporteuses : Agathe Hamel, Dominique Joseph et Patricia Blancard

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son Bureau en date du 21 septembre 2021, conformément à l'article 34 du Règlement intérieur. Le Bureau a confié à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, la préparation d'une résolution portant *Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes*. La délégation aux droits des femmes et à l'égalité, présidée par Mme Agathe Hamel, a désigné Mmes Agathe Hamel, Dominique Joseph et Patricia Blancard comme rapporteuses.

Sommaire

RESOLUTION

4

EXPOSÉ DES MOTIFS

4

RÉSOLUTION

6

I - Placer l'exigence d'égalité entre les femmes
et les hommes au cœur des politiques publiques

6

II - Incarner l'ambition collective pour une égalité réelle
entre les femmes et les hommes

7

DÉCLARATIONS DES GROUPES

8

SCRUTIN

24

ANNEXES

26

LISTE DES DERNIERS TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

26

Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ¹

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les dernières décennies ont été accompagnées de progrès indéniables en matière de droits des femmes, pouvant donner l'illusion que l'égalité réelle est atteinte. Même si la place des femmes dans la vie politique, économique, sociale et publique s'est affirmée, ces acquis demeurent fragiles, voire réversibles, surtout en période de crise.

Notre société reste aux prises avec de fortes inégalités de genre qui se résorbent trop lentement, à l'image des stéréotypes de genre, des inégalités économiques (28,5 % d'écart salarial entre les femmes et les hommes² et 40 % sur le montant des retraites³). Les femmes effectuent la majorité des tâches domestiques et parentales – respectivement 71 % et 65 % –. Cette inégale répartition des charges impacte donc fortement la vie personnelle mais également la carrière professionnelle des femmes.

De plus, les violences sexistes et sexuelles sont toujours prégnantes dans les sphères privée, publique ou professionnelle : une femme est tuée tous les trois jours par son conjoint ou son ex-conjoint en France⁴ et, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé, 35 % des femmes, soit plus d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie⁵.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement une exigence éthique, démocratique et juridique, c'est également un enjeu clef pour réussir les grandes transitions, dans lesquelles notre pays est engagé. Il s'agit d'une exigence sociale, sociétale. La participation équilibrée des femmes et des hommes aux grandes décisions politiques et économiques de notre société est un des leviers de l'instauration d'une véritable démocratie. Les secteurs d'avenir (écologiques, numériques, scientifiques...) comptent encore trop peu de femmes dans leurs effectifs. Les métiers du lien et du soin, majoritairement exercés par des femmes, restent peu valorisés. Les femmes restent minoritaires dans les postes décisionnaires et les organes de gouvernance. Le travail engagé par le CESE depuis plusieurs années sur les droits sexuels et reproductifs, la crise sanitaire, mais aussi l'entrepreneuriat des

1 L'ensemble de la résolution a été adopté à l'unanimité (Voir page Scrutin).

2 Chiffre 2017, in *Ecarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé*, Insee Première n° 1803, 2020.

3 Drees, *Les retraités et les retraites*, édition 2021.

4 146 féminicides en 2019 d'après le ministère de l'Intérieur.

5 OMS, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes*, rapport, 2013.

femmes, l'espace public égalitaire ou la lutte contre toutes les violences est précieux et la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE s'inscrit dans cette dynamique.

Chacune et chacun doivent rester mobilisés sur ces enjeux. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental, sous l'impulsion de sa Présidence et de sa Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, souhaite réaffirmer, à l'occasion d'une plénière dédiée, l'engagement pris sur cet enjeu depuis deux décennies⁶. Il entend également porter davantage la thématique des droits des femmes et la lutte contre les inégalités de genre dans l'espace public pour en conforter les acquis et la visibilité. Le CESE s'engage à défendre, dans le débat public, les préconisations qu'il a formulées en faveur de l'égalité salariale, et l'effectivité de la parité aux postes de responsabilités.

⁶ Voir liste des derniers travaux de la DDFE en annexe.

RÉSOLUTION

I - Placer l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des politiques publiques

Le CESE s'engage à porter les droits des femmes comme l'une de ses priorités politiques, notamment dans ses préconisations à destination des pouvoirs publics. Il juge indispensable d'intégrer les enjeux d'égalité dans la conception et l'évaluation des politiques publiques, comme notre assemblée l'a préconisé dans plusieurs travaux. Cela suppose notamment de renforcer, sanctuariser et évaluer les moyens pour l'égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et d'appliquer pleinement les engagements internationaux de la France, à l'exemple de la récente loi du 8 novembre 2021 ratifiant la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail.

Il est nécessaire de veiller à surmonter le déséquilibre entre les hommes et les femmes au sein des organes de décision des entreprises en France et renforcer les mesures qui visent à concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Le CESE s'engage également à **mettre en lumière ces thématiques** au travers de tous les événements qu'il organise ou accueille et dans toute sa communication (journées internationales dédiées aux enjeux d'égalité, actualités).

Parmi les leviers qu'il compte activer, le CESE souhaite également **conforter ses liens institutionnels en matière de droits des femmes** avec les délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, avec le Haut Conseil à l'Egalité au sein duquel le CESE est représenté et plus largement avec toutes les institutions. Il souhaite aussi conforter son dialogue avec les pouvoirs publics sur ces enjeux, notamment avec l'ensemble du Gouvernement, en particulier la ou le ministre en charge des droits des femmes afin qu'elle ou il en fasse un enjeu transversal. Les relations avec les CESER et avec les institutions territoriales, notamment ultramarines, doivent aussi être renforcées sur ces thématiques.

Le CESE rappelle que, malgré des progrès réels ces dernières années, la promotion des bonnes pratiques en matière d'égalité et de parité auprès des **organisations qui le composent** et plus largement de la société civile organisée est essentielle. Ces mêmes organisations ont un rôle majeur à jouer pour influencer sur les représentations au sein de la société française en matière d'égalité de genre.

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, le CESE travaillera à la mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux dans l'ensemble des textes réglementaires. Par ailleurs, un travail important sera mené sur les indicateurs publics et privés concourants à donner une trajectoire réaliste et concrète à l'effectivité de l'égalité femmes-hommes.

II - Incarner l'ambition collective pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Porter cette exigence d'égalité suppose de l'incarner au quotidien dans ses délibérations et ses pratiques. **C'est pourquoi le CESE réaffirme son engagement à intégrer la dimension du genre et de l'égalité effective dans les travaux de l'ensemble de ses formations de travail dans leurs différents champs de compétences.** Il s'assurera de leur prise en compte effective dès le début des travaux. La mission de veille qu'assure la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité et les missions d'évaluation des politiques publiques et de prospective sont des outils essentiels pour atteindre cet objectif. Les présidentes et présidents des formations de travail seront garantes et garants de la bonne intégration de ces enjeux d'égalité.

Notre assemblée vise à atteindre la parité entre femmes et hommes dans les auditions en sollicitant des expertes sur toutes les matières, y compris celles où elles sont invisibilisées, mais aussi des spécialistes de la dimension genrée des sujets s'y prêtant. **Elle rappelle son attachement à l'application d'une communication sans stéréotype de sexe** dans l'ensemble de ses communications orales et écrites, externes et internes. Elle s'engage à développer les outils de pédagogie et de formation internes sur les enjeux d'égalité.

Conscient qu'il existe des marges de progression, le CESE affirme son ambition d'exemplarité en matière d'égalité dans son fonctionnement. Il est aujourd'hui l'assemblée constitutionnelle la plus proche de la parité avec plus de 46 % de femmes, alors qu'il en comptait moins de 20 % en 1999. Notre assemblée souhaite poursuivre cette ambition par une réflexion sur les moyens pour aboutir à la parité complète, dans les modalités de la prochaine désignation des membres du CESE. Cette ambition devra également se traduire dans ses organes de gouvernance à tous les niveaux.

Le CESE s'engage à soutenir une politique de ressources humaines favorable à l'égalité (rapport social unique, cellule d'écoute, formations...).

Le CESE s'engage à instaurer des rendez-vous réguliers sous la forme d'assemblées plénières dédiées aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CESE confie à son Bureau et à sa Présidence la formalisation et le suivi de ces engagements.

Déclarations des groupes

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

« *On ne naît pas femme, on le devient* ». Vous connaissez, toutes et tous, cette célèbre citation de Simone de Beauvoir.

« *On ne naît pas femme, on le devient* » ...

Pour ma part, je ne suis pas né femme, mais je le deviens aussi...

Je le deviens, comme toutes celles et tous ceux qui sont nés avec un poids accroché à leur cheville, et qui ont reçu leur genre ou leur origine en héritage.

Je le deviens, comme toutes celles et tous ceux qui n'aspirent qu'à une seule chose dans notre République : une égalité réelle entre toutes et tous et pour toutes et tous.

Je le deviens pour faire vivre avec vigueur notre devise républicaine : « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

« Fraternité » ? Et pourquoi pas « Sororité » ?

Nous partons de loin. De trop loin. Les résistances rencontrées par les femmes dans notre société sont encore bien trop nombreuses. Elles prennent souvent la forme de « petits riens », de micro-agressions qui ne disent pas leur nom quand il ne s'agit d'agressions en bonne et due forme.

Lorsqu'il s'agit de la question de l'égalité, nous ne devons pas relâcher notre attention ni notre intransigeance. Ce grand chemin de l'égalité demande plus qu'une politique de « petits pas ». Il demande une mobilisation de tous les instants.

A bien y réfléchir, que demandons-nous ? Que voulons-nous ?

- Travailler utilement en étant justement rémunérée ;
- Progresser sereinement dans sa carrière sans être harcelée ;
- Se vêtir librement sans être critiquée ;
- Se promener partout sans être agressée ;
- Et puis... Aimer... tout simplement... sans être assassinée...

Le CESE s'honore d'être aujourd'hui, et demain aussi, le Palais de la Femme, et le Temple de l'Égalité. La question du genre et sa promotion sont désormais, et à jamais, dans l'ADN de notre Institution.

Il est du rôle de chacun d'entre nous d'y veiller.

Ici, les femmes libres sont les maîtresses de leur corps, de leur esprit et de leur âme. Elles sont les capitaines de leur destin.

C'est ce destin que nous décidons d'embrasser tous ensemble : contre l'injustice et pour l'égalité. Pour un avenir que nous écrivons ensemble au féminin.

C'est pourquoi, notre groupe Agir, a voté sans réserve et avec exigence en faveur de cette résolution.

Agriculture

En août 1914, sans se plaindre, elles ont répondu à l'appel de René Viviani pour rendre un grand service à la Patrie : celui de sauvegarder notre subsistance. Elles ont courageusement participé à l'effort de guerre, dans le silence et le labeur, et sans elles nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Hier, elles n'étaient que remplaçantes, aujourd'hui plus d'un tiers des agriculteurs sont des femmes, fières d'être ce qu'elles sont : des chefs d'entreprise.

En agriculture, l'évolution du droit des femmes a été tardive mais rapide. Les agricultrices sont pleinement intégrées dans la profession et dans la société. Toutefois, des leviers sont encore à activer pour atteindre leur plein engagement dans les responsabilités professionnelles.

Le modèle familial et d'exploitation du Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) entre époux, avec le mari dans les champs et la femme à la gestion du foyer, n'est plus d'actualité chez la jeune génération. Il reste cependant quelques résistances à vaincre non seulement chez certains hommes mais aussi dans l'habitude de certaines femmes parce que OUI, mesdames ! Vous en êtes capables, nous en sommes capables.

Le service de remplacement, créé en 1972 par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), permet à tous de pouvoir être remplacé sur la ferme pour prendre des responsabilités professionnelles ; mais le remplacement sur la ferme est-il une fin en soi quand, entre 25 et 35 ans, on aspire à construire un foyer et une vie familiale ? C'est une question qu'il faut se poser.

Le syndicalisme agricole est un appui précieux pour aider les femmes à casser les habitudes, les préjugés et ainsi leur permettre d'accéder à des places qu'elles ne pensaient pas être faites pour elles. Depuis les années 1980, les agricultrices peuvent être chef d'exploitation. Elles ne sont plus « la pièce rapportée et la femme de ». Aujourd'hui être agricultrice est un choix.

Il faut également noter que plus de la moitié des élèves dans l'enseignement agricole sont des jeunes femmes qui ont à cœur de nous offrir pour plus tard une alimentation de qualité !

Le groupe a voté pour.

Alternatives sociales et écologiques

Travailler à l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est, pour une assemblée comme la nôtre, faire vivre la démocratie. Et nous sommes bien placées pour savoir qu'elle n'est pas si évidente à mettre en œuvre puisqu'elle se confronte à des inégalités sociales importantes, ce dont traite une grande partie de nos travaux. C'est pourquoi cette résolution est, dans ce qu'elle porte pour nos pratiques d'échanges et d'analyses, primordiale à voter certes, mais surtout à investir. Sans réserve.

L'égalité dite « formelle », est consacrée dans nos lois, notre Constitution, les conventions internationales sur ce sujet depuis la fin des années 40. Le corpus est tel qu'il pourrait être surprenant de constater qu'aujourd'hui encore, les femmes ne soient

pas les égales des hommes. Or, passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle, et c'est fondamental, demande d'oser affronter les explications structurelles, de reconnaître les conséquences multiples qu'elles ont dans les vies des femmes et des hommes, et d'interroger les fonctionnements collectifs comme individuels. La domination masculine (ou patriarcat) est un système social. En tant que système, comme d'autres par ailleurs, il s'ancre en nous, en profondeur, détermine des choix, des parcours, des attitudes, il brise des vies et en cela il doit être dénoncé et combattu. La journée internationale contre les violences à l'encontre des femmes du 25 novembre nous le rappelle.

Pour aboutir à l'égalité, notre volonté doit être absolue, et quotidienne. Elle demande un investissement collectif. C'est pour notre Groupe le sens de cette résolution et le sens de notre engagement féministe. Comme le dit la sociologue Christine Delphy : « *La lutte féministe consiste autant à découvrir les oppressions inconnues, à voir l'oppression là où on ne le voyait pas, qu'à lutter contre les oppressions connues* »*. C'est pourquoi notre groupe a voté ce texte.

* Christine Delphy in *L'ennemi principal*, tome 1 : *Économie politique du patriarcat*, p164, Ed. Syllepse.

Artisanat et professions libérales

Malgré de réels progrès au cours des 30 dernières années en faveur des droits des femmes, le chemin reste malheureusement encore long à parcourir pour assurer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Aussi, est-il primordial que le CESE réaffirme son engagement autour de cet enjeu et sa volonté de le porter à travers l'ensemble de son action, qu'il s'agisse de sa gouvernance ou de ses travaux ?

Le projet de résolution examiné ce jour le souligne : l'égalité entre les femmes et les hommes est non seulement une exigence éthique et démocratique, mais c'est aussi un levier essentiel pour réussir les transitions auxquelles notre économie doit faire face.

Pourtant, aujourd'hui encore, seuls 17 % des métiers - tous secteurs confondus - sont mixtes et seulement 30 % des femmes sont cheffes d'entreprise.

Parmi les principales causes identifiées dans l'avis du CESE sur la mixité des métiers (2014) et dans son étude sur l'entrepreneuriat au féminin (2020) : les stéréotypes de genre.

Ces stéréotypes restent encore déterminants aux différentes étapes de la vie, que ce soit lors des choix d'orientation et de formation, lors de l'accès à l'emploi comme dans la gestion des carrières où les femmes peuvent subir des préjugés ou des exigences spécifiques. S'y ajoute le fameux « syndrome de l'imposteur » éprouvé par certaines femmes qui doutent *a priori* de leurs capacités à intégrer telle formation, ou à exercer tel métier ou telle fonction.

Pour combattre les préjugés qui continuent encore aujourd'hui d'influencer les trajectoires professionnelles et qui freinent les chances des femmes d'accéder à des responsabilités correspondant à leurs souhaits, il faut d'abord agir en amont de l'entrée dans le monde du travail, dès le plus jeune âge en réalité.

Il est nécessaire d'éduquer à l'égalité des genres et de lutter contre les stéréotypes en faisant évoluer la représentation des rôles sociaux des femmes et des hommes dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse des métiers, des activités sportives, sociales, politiques, mais aussi de la vie domestique et familiale.

Il convient également d'accentuer la mobilisation des filières et des branches professionnelles, afin d'attirer davantage de femmes notamment vers les secteurs techniques ou scientifiques.

Par ailleurs, si l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif que poursuit déjà chacune de nos organisations, il doit aussi se décliner en actions très concrètes sur lesquelles leurs ressortissants peuvent s'appuyer. Il doit s'incarner dans la gouvernance et les pratiques de nos organisations et du CESE. Et chacun d'entre nous a un rôle de vigie à tenir.

Associations et Coopération

En 1979 dans l'hémicycle du CESE siégeaient 97 % d'hommes et 3 % de femmes. Aujourd'hui, en 2021, le CESE est la chambre constitutionnelle la plus paritaire dans sa composition. Quel chemin parcouru !

A l'occasion des 20 ans de la DDFE l'année dernière, Mme Emelyn Weber, son ancienne présidente, rappelait le chemin de croix pour s'en approcher.

Il a donc fallu près de 60 ans pour que la présence des femmes qui, au CESE, relevait de l'anecdote atteigne enfin la parité – même si elle ne l'est toujours pas encore totalement partout, telles que dans les instances de gouvernance. Mais un simple regard dans le rétroviseur démontre aisément la richesse et la justesse des travaux pour notre institution, mais aussi pour notre société. Même si nous devons rester lucides : si les travaux du CESE étaient suivis et influents, alors ils auraient impacté les sphères du pouvoir, du travail et même de l'engagement afin que l'égalité y règne, comme une normalité.

Or, plafonds de verre, inégalités, discriminations et violences perdurent et ce même au sein du Conseil et de nos organisations.

Heureusement, les observatoires se multiplient et permettent une vision plus fine de nos réalités de terrain, notamment au sein de nos structures, qu'elles soient associatives, coopératives ou s'inscrivant plus généralement dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Nous savons par exemple qu'en France l'action bénévole est paritaire – 1 bénévole sur 2 est une femme – mais parité ne veut pas dire pour autant égalité. En effet, plus de 60 % d'associations sont dirigées par des hommes. Par ailleurs, si l'ESS met les territoires, l'environnement et l'humain au cœur de son fonctionnement, elle peine encore en matière d'égalité. Aujourd'hui encore, les femmes occupent 39 % des places dans les conseils d'administration de structures de l'ESS et 56 % des postes de cadres, alors même qu'elles représentent 68 % des salariés.

Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire le souligne clairement : si l'égalité relève des valeurs de l'ESS, cela n'est pourtant pas un sujet pour tous ses acteurs. Et s'il y a hélas, une chose égalitaire, ce sont les milieux où s'observent les inégalités car elles se nichent absolument partout. Mais nous ne

craignons pas de regarder ce qui se passe, ou pas, dans nos propres structures et de nous évertuer à toujours mieux. Ce rapport, sévère mais pertinent, précise justement que « *l'ESS a également la capacité à apporter et porter les solutions ou leviers* ».

Aussi, ensemble, fixons-nous des objectifs, à court terme, à long terme, fixons-nous une feuille de route pour les atteindre et, surtout, engageons-nous, tous et toutes, à concrétiser ces objectifs. L'ambition est belle : insuffler une nouvelle culture de l'égalité, du respect. Égalité de salaires, de postes décisionnaires, égalité de droits et de traitement. Bien sûr, cette ambition demandera des efforts. Mais, l'enjeu est tellement capital – pour aujourd'hui et pour demain. Car cette culture de l'égalité va améliorer notre fonctionnement démocratique et va aussi, indéniablement, assurer une société plus juste et plus paisible.

Élargissons nos références en matière de rôles modèles féminins, de figures inspirantes, multiplions la transmission de ces parcours, à l'instar, par exemple, du projet « Matrimoine », destiné à retrouver la mémoire des femmes oubliées de l'ESS et valoriser celles qui font l'ESS aujourd'hui, qu'elles soient bénévoles, militantes, salariées, dirigeantes, entrepreneuses, chercheuses ou femmes politiques. Ce projet se traduira par la publication d'un ouvrage historique fin 2022 portant sur des figures féminines de l'ESS depuis 1830, la diffusion de portraits numériques de femmes qui travaillent actuellement dans l'ESS ainsi que la réalisation et la diffusion d'outils pédagogiques – quizz et cartes « Idées reçues » – afin de sensibiliser à l'égalité femmes-hommes dans l'ESS.

Gardons toujours à l'esprit que, lorsque sévissent les crises économiques, sanitaires, lorsqu'explorent les conflits, ou que s'affirment les intégrismes, les femmes sont toujours les principales victimes. C'est à leurs corps, à leur travail, à leurs salaires, à leur statut et parfois à leur existence même que l'on s'en prend.

C'est pourquoi le groupe des associations et le groupe de la coopération rejoignent totalement les ambitions affichées par cette Résolution et l'ont votée sans réserve. Nos deux groupes sont absolument convaincus qu'il est nécessaire que la DDFE poursuive son travail d'une part de conviction, d'acculturation à l'égalité et ses leviers d'actions et, d'autre part son travail de déconstruction des idées reçues, des discriminations, des violences et des inégalités.

Justement, parce que les progrès en matière de droits des femmes et d'égalité ne sont pas une affaire de sexe ou de genre mais constituent des progrès pour l'humanité toute entière, nous concluons en citant un homme, Ambroise Croizat, co-fondateur de la Sécurité sociale. Afin de souligner la fragilité des progrès, ce syndicaliste et homme politique nous conjurait de parler non pas « *d'acquis sociaux mais de conquies sociaux* ».

Or, pour les femmes, ce qui est conquis n'est jamais définitivement acquis. Surtout lorsqu'on sait que pour combattre toute avancée en faveur de leurs droits et leur égalité, forces réactionnaires et obscurantistes ne désarment jamais. Aussi, affirmons notre détermination à gagner ce juste combat pour l'égalité.

CFDT

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes : c'est largement devant nous. Malgré des progrès, de fortes inégalités subsistent : inégalités économiques, partage des tâches, place dans l'espace public, accès aux responsabilités... Les stéréotypes de genre persistent et certains acquis demeurent fragiles voire réversibles surtout en période de crise.

La CFDT partage les propositions d'actions portant le droit des femmes comme l'une des priorités du CESE, notamment dans ses préconisations à destination des pouvoirs publics.

La CFDT est une organisation féministe, résolument engagée dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, car malheureusement elles sont toujours prégnantes : plus de 219 000 femmes sont victimes de leur conjoint ou ex-partenaire chaque année. Ces données sous-estiment l'ampleur du problème, l'enquête n'interrogeant pas les personnes vivant en collectivité (foyers, centres d'hébergement, prisons, etc.) ou sans domicile fixe et ce, avec des statistiques officielles ne portant que sur la France métropolitaine. Ce chiffre ne rend pas non plus compte des violences verbales, psychologiques, économiques ou administratives. Cela démontre que les statistiques genrées sont insuffisantes et devront faire l'objet de futurs travaux du CESE.

Pour la CFDT, ces violences inadmissibles sont aussi le signe d'une société patriarcale où les stéréotypes continuent d'organiser les relations sociales. Les inégalités professionnelles qui perdurent sont aussi l'expression d'une violence sociale scandaleuse. C'est la raison pour laquelle nous considérons comme prioritaire que le CESE inscrive dans son programme de travail la lutte contre les inégalités professionnelles, où les acteurs de la société civile ont un rôle déterminant.

Le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. La CFDT rappelle son engagement dans les marches organisées contre les violences sexistes et sexuelles [#NousToutes], et a voté la résolution.

CFE-CGC

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui, pour mémoire, garantit aux femmes, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes.

Est-ce réellement le cas aujourd'hui ? Non !

Toutes sources confondues, les études évaluent à ce jour à environ 16 % l'écart global d'écart de salaire entre les femmes et les hommes. Il est à noter que ce chiffre est à pondérer par secteur d'activité.

En France, 67 % de la population active est féminine et se répartie sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les écarts salariaux sont les plus importants au sein des secteurs où les femmes sont le plus représentées : services à la personne, propreté et services associés, commerce, santé, banque...

L'écart se situe aux alentours de 30 % et les postes à responsabilité sont occupés par des hommes. Malheureusement, encore aujourd'hui, peu de femmes sont cadres. C'est aussi dans ces secteurs d'activité que nous retrouvons le plus de femmes en temps partiel. Ainsi, il y aurait 5 millions d'emplois à temps partiel en France, dont 3,8 millions occupés par des femmes.

De plus, nous constatons la persistance d'un plafond de verre pour grand nombre de femmes qui ne parviennent pas, à compétences et expériences égales, à accéder à des postes de direction ou à intégrer les conseils d'administration des entreprises.

Le groupe CFE-CGC souhaite également rappeler que la crise sanitaire a encore plus affaibli les femmes qui travaillent à temps partiel et à temps plein, notamment dans les secteurs du tourisme, de la restauration et du commerce. Ces femmes peuvent bien souvent être assimilées à des travailleurs pauvres. Les conséquences directes, à moyen ou long terme, sont nombreuses, à l'image de l'affaiblissement des ressources au quotidien et des pensions de retraite bien inférieures à celle des hommes (40 % chez les femmes qui ont une carrière complète).

En effet, pour les femmes qui ont travaillé à mi-temps (environ 800 € brut), leur retraite est si faible qu'elle ne leur permet pas de vivre décemment. Le groupe CFE-CGC alerte le gouvernement sur cette thématique et l'appelle à agir le plus rapidement possible pour venir en aide à ce public.

A contrario, dans les secteurs d'activité où les femmes sont peu représentées (entre 7 % et 16 % environ) l'écart salarial est plus faible (5,5 % à 12 %). Il s'agit ici des secteurs de la métallurgie ou de la chimie par exemple.

Au-delà des questions économiques et sociales, le groupe CFE-CGC souhaite rappeler dans cette déclaration l'augmentation importante et malheureuse des violences intrafamiliales et conjugales, qui ont augmenté de 30 % pendant le premier confinement en France.

Ainsi, pour la CFE-CGC, l'égalité entre les femmes et les hommes est un devoir démocratique mais aussi une opportunité pour l'efficacité économique et la cohésion sociale.

Notre pays se doit d'opérer en urgence un changement culturel profond pour que les femmes accèdent à tous les métiers dès lors qu'elles en expriment la volonté. Collectivement, mettons fin à ce plafond de verre et aux discriminations nombreuses qui nuisent aux femmes, mais également à l'entreprise et à la société dans sa globalité.

Une prise de conscience réelle doit avoir lieu en particulier par les pouvoirs publics, notamment dans l'Éducation nationale afin que dès le plus jeune âge la question du genre ne soit plus caricaturée et que la différence entre femme et homme soit vue comme une opportunité dès l'enfance.

En entreprise, le groupe CFE-CGC appelle à lutter contre les stéréotypes à l'embauche par la sensibilisation, la formation, mais appelle également à favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, à promouvoir l'utilisation du congé parental pour les pères et à former et informer sur les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, le groupe CFE-CGC demande à l'application stricte du principe « *À travail égal, salaire égal* » inscrit dans le code du travail depuis 1972.

Mais attention le sexisme n'est pas toujours tourné vers les femmes ! Les hommes en sont aussi quelques fois victimes et plus particulièrement sur le sujet de la paternité qui est devenue une source de préjugés. Ainsi, 16 % des hommes déclarent avoir déjà entendu dire que le temps partiel n'est pas fait pour les hommes ou qu'il n'était pas utile de prendre leur congé paternité selon l'étude sur le sexisme au travail du collectif « Au Travail contre le Sexisme dit Ordinaire en Entreprise ».

Le groupe CFE-CGC salue les travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, s'inscrit pleinement dans la résolution présentée et l'a votée.

CFTC

Le titre donné à cette résolution veut tout dire et constitue à lui seul un programme !

Et, autant le dire d'emblée – quitte à éliminer le suspens –, le groupe CFTC l'a voté.

D'abord, parce qu'elle s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par notre assemblée depuis plusieurs mandatures.

Ensuite, parce qu'elle énumère des engagements auxquels nous pouvons d'ores et déjà donner une traduction concrète au sein du CESE, dans nos organisations, dans nos entreprises et plus largement dans la cité.

Enfin, parce qu'elle souligne que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont intimement liés, que la reconnaissance des droits des femmes et la place qui leur revient ne visent pas à amoindrir et à déprécier celle des hommes, mais à nous permettre, tous ensemble, de faire société.

Ce qui n'est toujours pas le cas si l'on en juge, par les violences dont les femmes sont encore trop souvent victimes.

La CFTC est d'autant plus sensible aux arguments mis en avant qu'elle s'efforce de les mettre en pratique depuis ses origines. Des syndicats spécifiquement féminins – qui avaient à cœur de promouvoir les droits des femmes et de défendre des revendications qui leur étaient propres – ont, en effet, participé à son congrès fondateur en 1919.

Notre groupe est plus particulièrement sensible à l'accent mis :

- Sur la conciliation des temps de vie : professionnelle, familiale et personnelle ;
- Sur les égalités de revenu : il est, en effet, injuste que pour un même travail et une carrière identique, les femmes perçoivent un salaire et une retraite inférieurs aux hommes ;
- Sur le souhait de conforter les liens institutionnels entre les délégations des droits des femmes des autres assemblées de la République ;
- Sur la fragilité des droits acquis et de ceux à conquérir. Et comme le disait Simone de Beauvoir « *N'oublions jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ».

La CFTC remercie les rapporteuses et la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité et confirme qu'elle a voté en faveur de cette résolution.

CGT

Malgré de nombreux engagements nationaux et internationaux, un trop grand nombre de femmes dans le monde, comme en France, ne sont toujours pas les égales des hommes. Elles doivent pour beaucoup faire face sur tous les fronts, dans leur vie personnelle, familiale et professionnelle.

Samedi dernier encore, elles, et ils, manifestaient par dizaines de milliers pour défendre leurs droits et pour dénoncer une société patriarcale dans laquelle la culture des violences sous toutes leurs formes et du viol reste une réalité (10 viols ou tentatives sur le lieu de travail chaque jour), dans laquelle les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les stéréotypes qui les nourrissent, restent monnaie courante. Une société qui oppresse, économiquement et socialement, ne leur laissant toujours pas pleinement leur place dans tous les lieux où s'incarne le pouvoir d'agir au service de l'intérêt général.

Sur les lieux de travail, favoriser une réelle égalité, comme la prise en compte de la dignité et du respect, est central. Cela implique de faire exploser le plafond de verre, dénoncer et éradiquer les violences, mais aussi d'instaurer la reconnaissance des qualifications et des compétences dans le salaire pour toutes et tous.

Les progrès sont tangibles, mais lents et fragiles, comme nous le démontrent la crise sanitaire (les derniers rapports nationaux et internationaux sont terrifiants) ou la remise en cause du droit à l'avortement (ici, ou à nos portes, dans des États autoritaires et réactionnaires comme la Pologne, la Hongrie).

Dans ce contexte, cette résolution est utile et ne doit pas rester lettre morte. Au sein de l'administration du CESE, toutes les dispositions légales et réglementaires doivent être une priorité. Dans nos travaux et notre fonctionnement interne ensuite, changer nos pratiques et « chausser les lunettes du genre » ne va pas de soi, c'est un défi quotidien. Enfin, il s'agit pour le CESE de devenir une institution exemplaire, plus féministe, qui porte nos engagements et notamment les travaux de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité.

L'occasion est d'autant plus favorable à un mois de la présidence du Conseil de l'UE de la France, quand tant d'engagements européens en matière d'égalité nécessitent d'être fortement soutenus et alors qu'elle-même n'est pas exemplaire. Trois exemples sont éclairants : lorsqu'elle ratifie à droits constants « seulement » la convention de l'OIT sur les violences au travail, lorsqu'elle refuse de consacrer des moyens suffisants (en général, et spécifiquement sur la parentalité) ou encore lorsqu'elle n'agit pas pour la reconnaissance des métiers à prédominance féminine, indispensables au lien social.

La CGT a voté de manière volontariste cette déclaration.

CGT-FO

Le mouvement syndical nous apprend tous les jours que nombre d'avancées et acquis issus d'années de lutte et de combats à tous les niveaux demeurent fragiles et sont susceptibles d'être remis en cause au gré des politiques publiques et qui sont parmi les premiers à être remis en cause lorsqu'une crise, y compris sanitaire intervient, ou si tout simplement nous baissons la garde.

Il en va ainsi de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, sujet dont on pourrait penser qu'il ne nécessiterait plus l'ombre d'un débat dans une société moderne, dans la sixième puissance économique du monde, pays des lumières et tout simplement parce que les femmes représentent plus de la moitié de la population.

Bien sûr, nous ne manquons pas de dates symboliques : le 8 mars et tout ce qu'elle représente en matière de lutte pour les droits des femmes, mais aussi le 25 novembre, journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et, plus significative encore en matière de symbole, le 3 novembre 2021 à 9h22, date et heures à partir desquelles vous travaillez gratuitement Mesdames.

Tout cela pour dire que la lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, c'est toute l'année...

Ces tristes constats suffisent à eux seuls pour que le groupe FO soutienne totalement la position du CESE de poursuivre son engagement en la matière, sous l'impulsion de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité.

En effet, qui mieux que le CESE, assemblée représentative de la société civile organisée, peut s'engager dans cette voie et, en quelque sorte, montrer l'exemple, tant en qui concerne le rôle qu'il doit jouer dans l'élaboration des politiques publiques que dans son organisation interne et son fonctionnement ?

En ce sens, le groupe FO ne peut que souscrire à l'engagement du CESE, traduit dans cette résolution, de porter l'exigence d'égalité au cœur des politiques publiques. Le renforcement et la sanctuarisation des moyens de lutte contre les violences sexistes et sexuelles doivent constituer aujourd'hui une priorité nationale.

FO est particulièrement attachée à l'autodétermination des groupes en matière d'organisation interne. Cependant, il nous appartient, à toutes et tous, tout simplement parce que nous sommes le CESE, de faire encore mieux pour la place des femmes.

C'est également vrai en ce qui concerne les auditions au sein des formations de travail. Bien entendu, les organismes sollicités restent libres de désigner leurs représentants, mais il nous appartient de les inciter fortement à désigner des représentantes. Elles existent, et pas seulement pour accompagner leur chef et se taire.

C'est Hilary Clinton qui disait : « *Le plus grand gisement inexploité au monde est celui du talent des femmes* ».

Le groupe FO a voté pour cette résolution.

Entreprises

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, depuis vingt ans, des progrès ont été accomplis.

Les pouvoirs publics se sont mobilisés : plans interministériels, lois, campagnes de sensibilisation, déclinés sur l'ensemble du territoire. Relevons aussi le dynamisme d'un nombre croissant de réseaux et d'associations démontrant qu'il existe bel et bien, parmi nos concitoyens, une prise de conscience sur le besoin d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les champs sociétaux.

Les organisations que nous représentons se sont elles aussi mobilisées : associations d'aide à l'entrepreneuriat en général ou des femmes en particulier (comme 100 000 entrepreneurs, ou encore le réseau EAF, le réseau FCE), multiples actions des chambres consulaires et des organisations professionnelles représentant l'ensemble des entrepreneurs Femmes et hommes dans toute leur diversité.

Accroître la part des femmes dans l'entrepreneuriat et atteindre l'égalité et la parité, sont des enjeux politiques, sociétaux et économiques. Les femmes qui entreprennent et travaillent sont confrontées à de nombreux freins : poids important des stéréotypes qui s'ancre dans l'histoire et qui a rendu la contribution des femmes à l'économie longtemps invisible, malgré leurs actions réelles ; représentations genrées associées aux métiers et qui influencent les choix d'orientation des jeunes ; comportements sexistes, poids des contraintes de la vie privée impactant la vie professionnelle et publique etc.

Ces freins sont réels, et le groupe Entreprises souligne que les évolutions et les voies de progrès souhaitées en matière d'égalité professionnelle et de parité impliquent des actions volontaristes qui doivent être déployées de façon réaliste.

Le CESE rappelle aujourd'hui son attachement à ces enjeux, ainsi que la poursuite de son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le groupe Entreprises remercie la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité pour ses travaux, et a voté cette résolution.

Environnement et nature

Le moment que nous venons de partager collectivement et qui s'achève sur le vote de cette résolution, donne pour le groupe environnement et nature tout son sens à ce que doit être une séance plénière : un temps fort de la vie de notre assemblée, qui acte des positions communes engageantes.

Si l'égalité femmes-hommes est d'abord un enjeu éthique et de vie commune en société, l'engagement pour l'effectivité du droit des femmes et la pleine égalité est surtout un enjeu de politique publique. Les politiques d'environnement et de développement humain sont concernées au premier chef.

Depuis l'ambitieuse déclaration de Rio sur l'environnement en 1992, jusqu'au décevant pacte de Glasgow sur le climat, en passant par l'accord de Paris de 2015 ou l'Objectif de développement durable n° 5, l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont reconnues au plan international comme un élément vital pour affronter les transformations sociales qu'exigent les crises écologiques actuelles.

Notre assemblée, dans son avis de 2016 « *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France* », porté par la commission Environnement, a rappelé « *la vulnérabilité des femmes au changement climatique* ». Les femmes sont en effet davantage exposées aux catastrophes naturelles, elles subissent en première ligne les effets de la dégradation des écosystèmes, et connaissent des risques sanitaires spécifiques, notamment en matière de droits sexuels et reproductifs.

Nos politiques publiques nationales laissent pourtant encore trop peu de place aux femmes dans les processus de décision, et elles sont sous-représentées dans les filières professionnelles concernées par la transition écologique.

Il appartient à notre assemblée d'être exemplaire dans la résolution des enjeux d'égalité et d'effectivité des droits des femmes.

Cette exemplarité passe par une ambition accrue pour l'intégration de ces questions dans nos travaux, comme dans notre fonctionnement interne.

Le groupe Environnement et nature tient à remercier l'ensemble de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité, portée par le dynamisme de sa présidente Agathe Hamel, pour la qualité et l'ambition de l'engagement qui nous est proposé aujourd'hui.

Nous, 9 femmes et 9 hommes du groupe Environnement et nature, en ayant voté cette résolution, nous nous engageons à porter ces enjeux dans les commissions et délégations dans lesquelles nous siégeons, comme dans les grandes organisations environnementales nationales et européennes que nous représentons.

Familles

Par cette résolution, le CESE décide de faire du thème des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes « une grande cause de la mandature » avec la volonté de répondre à deux défis principaux :

- une meilleure prise en compte institutionnelle et politique ;
- une approche transversale de la question sur toutes les politiques publiques dont le CESE aura connaissance.

Le groupe Familles y adhère pleinement.

S'agissant de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'affirmation et le respect de ce principe fondamental relèvent avant tout d'une question d'éthique et d'équité conduisant à combattre les sources de discriminations à très court terme.

L'égalité entre les femmes et les hommes sert également l'intérêt collectif de la société en permettant une mobilisation optimale de toutes les compétences, sans distinction de genre et dans la complémentarité femmes-hommes, dans tous les domaines, politique, économique, scientifique, social... Elle représente ainsi un accélérateur indéniable de créativité et de compétitivité, particulièrement précieux dans le contexte des transitions en cours, notamment énergétique et environnementale. En faire demain une réalité implique des transformations sociales et culturelles qui s'inscrivent dans un temps plus long mais qui doivent se préparer dès aujourd'hui, notamment en matière d'éducation auprès des filles et des garçons, en premier lieu à l'école, mais aussi dans le cadre des associations culturelles ou sportives, et bien sûr au sein de l'espace familial.

Autre sujet d'importance et de préoccupation, les violences intrafamiliales dont les femmes sont très majoritairement victimes sans oublier les dégâts collatéraux chez leurs enfants... Et que dire de celles en situation de handicap...

Le groupe Familles s'impliquera pleinement dans les travaux à venir. Il a voté la résolution.

Non-inscrits

Le groupe des Non-inscrits se réjouit de cette résolution portée par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de notre Assemblée.

La violence subie par les femmes au quotidien, nous devons la combattre où que nous soyons, c'est une violence qui doit nous interpeller et fort heureusement, c'est une inquiétude portée par de nombreux observateurs de notre société.

Comment ne pas citer également l'inégalité injuste dans le monde du travail qui entrave la performance de certaines entreprises n'arrivant pas à faire le pas vers la parité.

Aussi, une multitude d'habitudes, allant des comportements sexistes aux attitudes désobligeantes sont encore trop ancrées dans notre société. Là encore, une bataille culturelle doit être menée.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement une exigence éthique, démocratique et juridique. Il s'agit d'une exigence sociale et sociétale et c'est ainsi que nous arriverons à réussir les grandes transformations de notre société.

Cependant, l'intention louable et indispensable de vouloir poursuivre une égalité entre les femmes et les hommes doit se traduire par des moyens et outils efficaces.

Nous ne devons plus nous cacher derrière des déclarations d'intention. En tant que membre de cette Assemblée, nous devons agir et témoigner quand il est nécessaire du faible engagement de nos responsables politiques sur ce sujet.

Le combat pour l'égalité des sexes souffre d'un mal ambiant : celui d'une prise de conscience incontestable qui laisse perdurer des insuffisances majeures dans l'engagement collectif actuel.

Bien que de nombreux progrès aient été faits en matière d'égalité femmes-hommes, le défi reste entier tant les disparités sont grandes et criantes dans de nombreux pays et de domaines y compris en France.

Nous, groupe des Non-inscrits, nous réjouissons donc que le CESE intègre les enjeux d'égalité dans la conception et l'évaluation des politiques publiques car notre instance a inévitablement un rôle à jouer afin de porter haut ce sujet dans le débat politique français.

Afin de porter haut le combat de notre Assemblée sur ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes nous avons voté pour cette résolution.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Mains aux fesses... baisers forcés... commentaires déplacés... répétés... demandes de faveurs sexuelles... viols...

Ce mois de novembre a vu une nouvelle vague de libération de la parole, une vague tant attendue, metropolitique, pour espérer briser l'omerta du milieu politique sur les violences sexistes et sexuelles. Qui aurait pu seulement penser que ce milieu

soit épargné ? Ces violences s'insinuent dans tous les espaces de vie, de travail, d'engagement. Aucun milieu ne peut prétendre à une présomption d'exemplarité.

Alors en ce 24 novembre, le groupe se félicite que le CESE se positionne en tant qu'institution apprenante sur ces questions et fasse preuve d'humilité quant à ses responsabilités en tant qu'assemblée constitutionnelle, représentants de la société civile et employeur. C'est le sens de cette résolution, que nous avons votée.

1 femme sur 3 en France est victime de harcèlement sexuel au travail. Prenons le temps de regarder autour de nous. Il ne s'agit pas seulement de femmes croisées dans la rue, le métro ou dans les événements qui rythment les agendas. Il s'agit également de femmes avec qui nous travaillons au CESE et dans nos organisations. Leur avons-nous ouvert suffisamment d'espaces de parole ? Nous sommes-nous assez questionnés sur nos manières d'interagir l'un avec les autres ?

Si le CESE agit indéniablement sur les questions d'égalité, riche des travaux de sa délégation aux droits des femmes et force d'une volonté de transversalité, c'est un chemin collectif qui n'est jamais terminé. Baissons la garde et nous reculerons.

Pour cela, nous avons besoin d'une montée en puissance de l'expertise et de la recherche en matière de droits des femmes et d'égalité, une expertise loin d'être innée, ni quand on est une femme, ni parce qu'on en côtoie. Cette expertise genrée, que contribue à produire la DDFE, doit être mieux reconnue et valorisée.

Vous l'aurez compris, le groupe attend donc que le CESE s'impose comme un acteur institutionnel intransigeant sur ces questions, dans son plaidoyer externe par l'ensemble de ses travaux comme dans son fonctionnement interne. Cela implique toute la volonté collective dont nous nous savons capables et la somme de toutes les volontés individuelles dans le devoir de formation, de vigilance, de protection et de réaction.

Passons, ensemble, de la théorie à la pratique.

Outre-mer

« Les pays ayant plus d'égalité des sexes ont une meilleure croissance économique. Les entreprises avec plus de femmes leaders se comportent mieux. Les accords de paix qui incluent les femmes sont plus durables. Les parlements avec plus de femmes adoptent davantage de législation sur des questions sociales clés... La preuve est claire : l'égalité pour les femmes signifie le progrès pour tous ».

Ce constat de l'ancien secrétaire général des Nations unies que nous faisons nôtre résonne sûrement comme une évidence pour certains mais les droits des femmes ne sont définitivement acquis nulle part aujourd'hui.

Nous sommes encore bien loin d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. La crise sanitaire nous a encore rappelé cette réalité, elle a d'ailleurs eu un effet de loupe sur les difficultés qu'elles vivent au quotidien.

Dans les Outre-mer comme dans de nombreux territoires, les femmes sont toujours confrontées :

- A un inégal accès à la contraception ; Des maternités précoces qui influencent les trajectoires scolaires et provoquent des échecs plus fréquents ;

- Au chômage de longue durée car elles sont surreprésentées parmi les catégories les plus touchées ;
- A une grande précarité. Dans les Départements et Régions d'Outre-mer, 40 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes élevant seules un ou plusieurs enfants, soit 10 points de plus que dans l'Hexagone ;
- Au renoncement aux soins par manque de moyens ;
- Aux violences notamment conjugales.

Ces inégalités qu'il convient inlassablement de combattre et de dénoncer nécessitent aussi d'accompagner l'engagement décisif des femmes. C'est bel et bien en reconnaissant et en valorisant leur rôle dans les entreprises, dans les organisations, en politique et partout où elles sont influentes que les femmes contribueront à faire avancer nos sociétés.

A travers cette résolution, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité fixe non seulement une ambition pour cette mandature, mais aussi des défis que nous devons toutes et tous relever collectivement car les politiques publiques en faveur de l'égalité doivent irriguer l'ensemble de l'action publique. C'est de cette manière que nous changerons notre rapport à l'autre et au monde.

Le groupe des Outre-mer a voté la résolution.

Santé et Citoyenneté

« L'engagement du CESE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait également être conforté par une feuille de route ambitieuse "Égalité entre les femmes et les hommes" ». C'est ainsi que se concluait le bilan de la dernière mandature de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité.

Cette résolution concrétise cet engagement, porté par notre Président, dès son élection.

À travers cette résolution, ce n'est pas seulement la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité, mais tout le CESE qui réaffirme l'importance de faire avancer l'égalité femmes-hommes.

Notre résolution rappelle les trop nombreuses inégalités de genre qui frappent notre société dans les domaines professionnels comme dans la sphère publique et privée.

D'après un rapport de l'ONU, 4 femmes handicapées sur 5 seraient victimes de violences. Une étude de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales de 2016 montre que les femmes qui courent le plus de risques d'être de victimes de violences conjugales sont les jeunes femmes de moins de 25 ans qui se trouvent en situation de handicap.

Sans oublier que souvent, le bourreau est en même temps le plus proche aidant.

En 2021 encore, être une femme et être en situation de handicap reste une double discrimination.

Depuis la création de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité il y a 21 ans, nous pouvons noter des avancées, la mise en place de la mission de veille de la

délégation, l'écriture sans stéréotype de sexe dans les travaux et la communication du CESE, et bien sûr la possibilité pour la délégation de porter des avis.

Nous franchissons, avec cette résolution, une nouvelle étape pour une meilleure prise en compte du genre, et pour la dynamique de progrès vers l'égalité.

Nous portons toutes et tous, le CESE, les conseillères et conseillers et leurs organisations respectives, une responsabilité d'exemplarité. Cet engagement que nous prenons collectivement aujourd'hui devra se concrétiser dans nos travaux, dans notre gouvernance, dans notre communication, en fait dans nos actes quotidiens.

Parce que cette résolution se veut un appel à une vigilance renforcée de toutes et tous sur ces enjeux d'égalité, le groupe Santé et Citoyenneté l'a votée sans réserve.

UNSA

L'UNSA se reconnaît dans ce texte et l'a voté. Les droits des femmes, comme le précise cette résolution, ne sont malheureusement jamais acquis et si l'on peut quantifier les progrès en matière d'égalité, le chemin est encore long pour parvenir à l'égalité réelle. Il est temps de surmonter ce déséquilibre et nous considérons comme positif ce projet du CESE à considérer que les droits des femmes sont l'une de ses priorités politiques.

Les milliers de manifestants dans les rues ce week-end ont rappelé les cruels chiffres des violences conjugales, les plus de 190 000 victimes à ce jour dont les 101 féminicides depuis le 1 janvier 2021. Ils ont rappelé aussi que les femmes sont moins payées que les hommes à compétence et poste égal, que les tâches ménagères sont toujours inégalement réparties et que les carrières professionnelles des femmes en pâtissent.

Pour l'UNSA il faut travailler en amont pour corriger ces inégalités systémiques, à l'école en mettant en place des interventions de sensibilisation pour réduire la prévalence des stéréotypes associés aux femmes. À travers les médias et le secteur culturel qui jouent un rôle important en matière de promotion de la culture de l'égalité. Et dans les entreprises en renforçant les mesures qui visent à corriger le déséquilibre au sein des organes de décision, à corriger les écarts de salaire et mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle.

Cette résolution a donc un objectif important, celui d'exiger, dans toutes les politiques publiques, l'égalité mais aussi que nous soyons collectivement l'incarnation de cette ambition collective, dans nos travaux et dans nos actes au quotidien.

L'UNSA prend acte des engagements et de l'ambition du CESE en matière d'égalité dans son fonctionnement et considère que cette résolution est un exemple.

Ce chemin vers l'égalité, nous l'empruntons depuis trop longtemps, il est temps aujourd'hui d'accélérer ensemble le pas pour atteindre ce but collectif.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble de la résolution Le CESE a adopté.

NOMBRE DE VOTANTES ET DE VOTANTS : 136

POUR : 136

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ont voté pour : 136

<i>Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale</i>	Mme Djouadi, MM. El Jarroudi, Hammouche, Levy-Waitz, Mmes Roux de Bezieux, Tordeux Bitker.
<i>Agriculture</i>	MM. Amécourt (d'), Biès-Péré, Mme Blin, MM. Coué, Durand, Mme Fournier, M. Gangneron, Mmes Lion, Pisani, Sellier, Vial.
<i>Alternatives sociales et écologiques</i>	Mme Gondard-Lalanne, M. Le Queau, Mme Orain.
<i>Artisanat et Professions libérales</i>	MM. Anract, Fourny, Guihard, Mmes Munoz, Niakaté, Vial.
<i>Associations</i>	Mme Belhaddad, MM. Bobel, Boivin, Deniau, Mmes Jourdain Menninger, Le Fur, Martel, M. Miribel, Mmes Monnier, Sivignon, Thoury.
<i>CFDT</i>	M. Aonzo, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Duboc, Esch, MM. Guihéneuf, Lautridou, Mariani, Mme Meyling, M. Ritzenhaler, Mme Thiery.
<i>CFE-CGC</i>	Mmes Biarnaix-Roche, Gayte, MM. Nicoud, Souami.
<i>CFTC</i>	Mmes Chatain, Coton, MM. Heitz, Lecomte.
<i>CGT</i>	Mmes Barth, Bordenave, Chay, MM. Dru, Fournel, Mme Gallet, MM. Garcia, Naton, Oussedik, Rabhi.
<i>CGT-FO</i>	MM. André, Busiris, Mmes Clicq, Delaveau, M. Goulm, Mme Marot, M. Sabot.
<i>Coopération</i>	MM. Grison, Landriot, Mugnier.
<i>Entreprises</i>	MM. Asselin, Blachier, Mme Couderc, M. Creyssel, Mme Dubrac, MM. Gardinal, Goguét, Mme Guerniou, M. Moisselin, Mmes Pauzat, Ruin, Salvadorette, Ullern, MM. Vermot Desroches, Vidor.

<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Beauvais, Boucherand, Chabason, Mme Claveirole, MM. Compain, Gatet, Mmes Grimault, Journé, Kacprzak, M. Lesaffre, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mmes Ostria, Popelin, Rattez, M. Richard, Mme Van Den Broeck.
<i>Familles</i>	Mmes Balducchi, Blanc, M. Erbs, Mmes Gariel, Kulak, M. Marmier, Mme Picardat.
<i>Non-inscrits</i>	MM. Bazot, Breton, Chir, Joseph, Mme Mignot-Verscheure, M. Noël.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Eyriey, Mme Hamel, MM. Jeanne-Rose, Occansey.
<i>Outre-mer</i>	Mme Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Leung, Marie-Joseph.
<i>Santé et Citoyenneté</i>	M. Boroy, Mme Joseph.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

Annexes

LISTE DES DERNIERS TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Crise sanitaire et inégalités de genre,

avis, rapporteuses : Mmes Dominique Joseph et Olga Trostiansky, mars 2021 ;

Femmes et entrepreneuriat,

étude, rapporteure : Mme Eva Escandon, octobre 2020 ;

Agir pour un espace public égalitaire,

résolution, rapporteure : Mme Lilâ Le Bas, février 2020 ;

Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès,

étude, rapporteure : Mme Véronique Séhier, novembre 2019 ;

Contribution du CESE au Tour de France de l'Égalité,

résolution, rapporteure : Mme Cristelle Gillard, janvier 2018 ;

Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer,

avis et rapport élaborés conjointement avec la délégation aux Outre-mer,
rapporteur : M. Dominique Rivière, rapporteure : Mme Ernestine Ronaï, mars 2017 ;

Les forces vives au féminin,

étude, rapporteure : Mme Claire Guichet, octobre 2015 ;

Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses,

étude, rapporteure : Mme Pascale Vion, novembre 2014 ;

Les femmes éloignées du marché du travail,

étude, rapporteure : Mme Hélène Fauvel, février 2014 ;

Femmes et précarité,

étude, rapporteure : Mme Evelyne Duhamel, rapporteur : M. Henri Joyeux, février
2013 ;

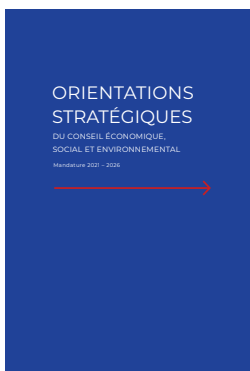
*Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle
entre femmes et hommes,*

étude, rapporteuses : Mmes Sylvie Brunet et Marise Dumas, février 2012.

Dernières publications de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411211004-001121 - Dépôt légal : novembre 2021

Crédit photo : Dicom 2021



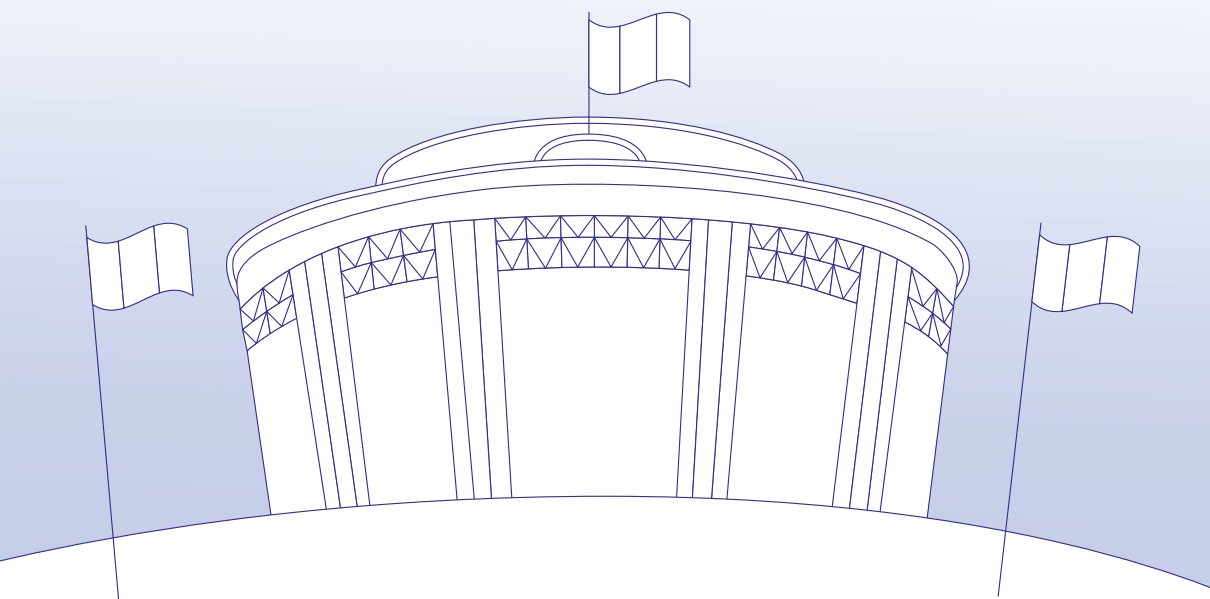
Certifié PEFC 70% FCBA/10-01283



IMPRIM'VERT®

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



N° 41121-1004

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-155714-7



Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*

www.vie-publique.fr/publications

